

Edito	1
Kiosque Habitat	2
Kiosque Economie	4
Kiosque Environnement	6
Kiosque Energie	8
Kiosque Transport	10
Les temps de la révision	11

Périmètre de la 2^{ème} révision



L'édito du Président



Le temps des ajustements : la parole est aux élus

Une démocratie constructive qui s'appuie sur la diversité de nos 154 communes exige du temps et de l'écoute. Depuis 2017 nous avons travaillé tous ensemble à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales. Cette première étape nous a permis, avec tous les élus délégués de toutes les communes du Syndicat, d'actualiser notre projet stratégique.

La seconde étape nous permet aujourd'hui d'intégrer les 34 nouvelles communes au SCoT révisé. L'arrêt du SCoT en janvier prochain ne marquera pas son achèvement mais ce sera une étape importante de validation du Schéma. Puis, il restera encore une année avant que l'outil soit définitivement approuvé et ce temps sera consacré à la consultation des institutions et de nos concitoyens, en poursuivant le dialogue avec les maires. **Il nous faut mettre à profit ce temps pour continuer à ajuster notre projet. C'est une demande forte des nouvelles communes qui souhaitent une certaine souplesse pour pouvoir tenir compte des réalités de leur territoire et des projets en cours.**

D'ores et déjà les récents ateliers du mois de Septembre ont permis de préciser des sujets à approfondir en fonction des spécificités des intercommunalités et des nouvelles communes. Ce flash info spécial s'en fait l'écho.

Nous aurons l'occasion dans les mois qui viennent de poursuivre nos échanges et l'ajustement nécessaire de notre SCoT qui devra conserver deux qualités : fédérer autour d'un projet d'avenir vers 2030 et réunir nos initiatives dans un cadre cohérent renforçant l'attractivité des Vosges centrales.

Michel Heinrich,
Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Les ateliers de concertation du 3 et du 12 septembre

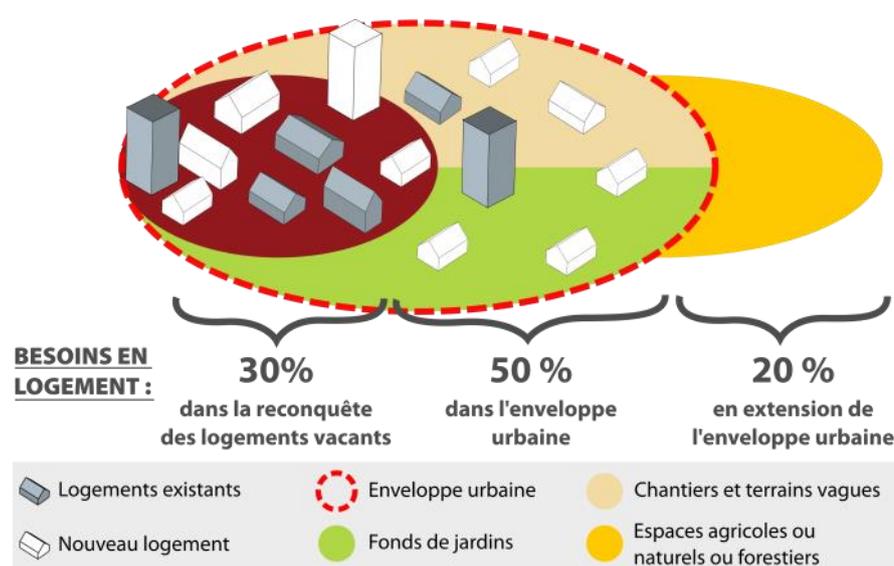
Il s'agit d'un temps fort de concertation organisé sur deux après-midis où tous les élus de toutes les communes des Vosges Centrales étaient conviés. Ces ateliers ont été animés par Monsieur Gilles Vrain du cabinet DAC autour de kiosques thématiques, avec l'appui d'élus référents et de l'équipe technique.

Pour mémoire, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a pour objectif de fixer les grandes orientations d'aménagement et de développement durable d'un territoire sur un temps long, l'horizon 2030 en l'occurrence dans les Vosges Centrales. Si les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec le SCoT, il ne s'agit pas pour autant de conformité réglementaire. Le SCoT s'apparente plutôt à une feuille de route stratégique qui a pour but d'inspirer et d'harmoniser les politiques publiques locales dans les différents domaines d'intervention, qu'il s'agisse d'habitat, d'économie, de transports, d'énergie ou d'environnement.

CE QUE DIT LE PROJET DE SCOT (2^{ème} REVISION)

Pour consolider l'armature urbaine du territoire et préserver le bon maillage en équipements et services dans les pôles structurants, pour lutter contre la vacance croissante (+53% en 8 ans) liée à la concurrence de la construction neuve et pour réduire l'étalement urbain, le SCoT propose de :

- ◆ Mieux répondre à l'évolution des besoins avec un objectif d'offre de 5 800 logements entre 2014 et 2030 dont 5 263 logements pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal et (CAE) 537 logements pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire (CCMD),
- ◆ Ajuster la construction neuve et répondre à 30 % des besoins par la reconquête de logements vacants avec des modulations par secteur,
- ◆ Localiser 80 % de l'offre en logements dans l'espace déjà urbanisé et 20 % seulement en extension urbaine, en recherchant des formes urbaines économes en énergie et en foncier,
- ◆ Revitaliser les bourgs et rénover les bâtiments existants.



Chiffres clés

Situation en 2014, année de référence du SCoT :

◆ **136 660 habitants**
dont **20 660 habitants dans la CCMD, soit 15 %**,

◆ **68 250 logements**
dont **14 % dans la CCMD**

QUESTIONS DES ELUS :

Comment sont définis les besoins en logements dans le SCoT ? Les divorces et le vieillissement sont-ils pris en compte ?

Les divorces sont intégrés dans le calcul, c'est pourquoi les besoins augmentent plus que la population. Les divorces ou le vieillissement ont pour conséquence de réduire le nombre de personnes par logement. L'INSEE évalue l'occupation en 2030 à 2,03 personnes par logement alors qu'elle était de 2,18 en 2014. La part correspondant au desserrement des ménages représente les trois-quarts des futurs besoins en logements dans les Vosges Centrales. Le SCoT souligne la nécessité de prendre en compte le vieillissement de la population dans la localisation des futurs logements, à proximité des services et des transports.

Que recouvrent les chiffres sur la vacance du SCoT ? Quelle perception de la vacance ?

Les chiffres donnés dans le SCoT révisé sont ceux de l'INSEE. Ils correspondent à un logement inoccupé au 1^{er} janvier. Les décalages avec les observations des élus s'expliquent par leur transmission avec un décalage de trois ans. Pour affiner ces données, le Syndicat du SCoT a engagé un recensement des logements vacants et de leurs caractéristiques à partir des fichiers fiscaux (source MAJIC) avec une vérification de visu grâce à l'aide des élus des communes enquêtées. Les premières conclusions montrent que les chiffres sur la vacance de longue durée (plus de 2 ans) sont fiables. Or il s'agit de logements pour lesquels une intervention est souvent nécessaire pour faciliter leur remise sur le marché. Un flashInfo sera diffusé en automne pour présenter les résultats de ce travail.



REMARQUES ET PROPOSITION DES ELUS

Etre attentif à l'évolution des besoins...

Les élus partagent l'objectif du SCoT de répondre véritablement et durablement aux besoins en logements des habitants actuels et futur des Vosges Centrales notamment pour :

- ◆ les personnes vieillissantes (bonne localisation, plain-pied, proximité des services, des transports...),
- ◆ les familles de divorcés et les jeunes ménages qui sont tentés par des localisations à mi-parcours de leurs lieux de travail, qui veulent être proches des gares, avoir des logements confortables « modernes », des équipements, des lieux de stationnement,
- ◆ les personnes en précarité, en évitant de les isoler en milieu rural loin des services.

« Il faudrait produire une offre en logements qui intéressent les jeunes avec des revenus car ils vont dans les grandes villes comme Nancy même s'ils travaillent ici ».

« Les personnes qui vieillissent veulent des constructions en plain-pied. Les maisons anciennes ont souvent un étage ».

« Attention à ne pas reconstruire au même endroit, des logements sociaux qui ont été démolis quand il n'y a plus de travail, pas de service, pas de commerce et pas de transport en commun ».

« Il faudrait pouvoir refaire de la mixité sociale dans les centres-villes et les quartiers ».

Ne pas opposer villes et campagne, mais permettre aux villages de vivre...

Les élus s'accordent sur l'idée qu'il ne faut pas opposer les villes et les campagnes. Il ne faut pas vider les villes mais il faut aussi garder des villages vivants et répondre aux attentes de leurs habitants.

« Si demain je veux habiter dans un village, il faut me laisser habiter dans le village ».

« Comment faire connaître aux ménages les capacités d'accueil dans les villages ? Il faudrait savoir d'où viennent les demandes, de nouveaux arrivants ou de personnes qui sont déjà là ».

« Nous avons une politique municipale d'accueil des nouveaux arrivants, pour les aider à rénover de vieilles maisons en les informant des aides de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ».

Certains villages ont hérité du passé une organisation spatiale particulière à prendre en compte :

« Pour la notion d'enveloppe urbaine du SCoT, on ne peut pas calquer tout le monde sur le même schéma, il faut une ligne directrice générale mais il faut aussi une certaine souplesse. Le problème, c'est les hameaux. L'habitat n'est pas concentré dans un bourg ».

Comment mettre fin à la vacance de longue durée

Pour les élus, le problème porte sur les logements vacants de longue durée avec des blocages difficiles à lever pour en sortir :

« La vacance est liée aux refus des propriétaires de vendre ou de louer leurs biens, reçus par héritage, en raison d'un attachement affectif... Il y a aussi des logements vides suite à des décès sans héritier ».

« Les logements vacants, ce sont de vieilles maisons mitoyennes, en cœur de village, avec un chauffage électrique qui coûte cher, parfois avec un commerce en rez-de-chaussée. Ils ne correspondent pas à ce que veulent les gens ».

« Dans les hameaux, il peut exister d'anciennes fermes vacantes utilisées par les propriétaires agriculteurs comme remises. Ils n'ont pas envie de faire du logement ».

« Certaines cités ouvrières ne sont pas en inadéquation avec les attentes des jeunes ménages ».

Il faudrait aussi pouvoir faire évoluer la réglementation contraignante et obtenir plus d'aides financières à la rénovation par des actions de lobbying :

« L'Etat impose aux propriétaires de logements de faire de la conservation historique mais les habitants veulent vivre de manière moderne ».

« On ne peut pas reconquérir les maisons en trop mauvais état à cause de la réglementation. Il n'y a pas d'aide dans ce cas, ni pour les démolir ».

Parfois, il faudrait de nouvelles méthodes de travail, y compris avec de la démolition :

« Avec un seul logement, on n'y arrive pas financièrement. Il faudrait des plans directeurs sur plusieurs logements ou même toute une rue et l'aide d'un architecte ».

« Il faudrait proposer une démarche d'accompagnement pour aider les gens qui ont des logements vacants dans de grandes maisons, un peu comme cela se fait dans la démarche BIMBY ».

« Les gens ont besoin de stationnement. C'est pour ça qu'on a du mal à louer certains logements en centre-ville, même refaits. Il faudrait pouvoir démolir des immeubles trop vétustes pour aérer et faire des parkings ».

CE QUE DIT LE PROJET DE SCOT (2^{ème} REVISION)

Pour adapter la taille et la qualité des zones d'activités aux besoins des entreprises, pour conforter le bon maillage commercial, le SCoT propose de :

- ◆ Donner la priorité au remplissage des zones d'activités économiques existantes et de limiter les extensions (objectif de 170 hectares à vocation économique dont 105 hectares pour les extensions de ZAE),
- ◆ Définir des localisations préférentielles pour consolider les centralités commerciales et faciliter les activités artisanales à travers le DAAC*,
- ◆ Promouvoir le tourisme sous ses différentes formes en coopérant avec les territoires voisins.



DAAC* :

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial a été rendu obligatoire par la loi Elan. Il détermine les conditions d'implantation des grands équipements commerciaux qui impactent l'aménagement du territoire. Il vise une économie d'espace, notamment en entrée de ville, des formes compactes, la réutilisation des surfaces commerciales vacantes, l'optimisation des surfaces dédiées aux stationnements, la desserte par les transports collectifs et une accessibilité piétonne et cyclable. Il localise les secteurs d'implantation périphérique et les centralités urbaines.

Chiffres clés

Situation en 2014, année de référence du SCoT :

- ◆ **154 communes**
dont 78 pour la CCMD,
- ◆ **52 600 emplois**
dont 12 % pour la CCMD,
- ◆ **1100 établissements commerciaux**
dont 12% pour la CCMD.

QUESTIONS D'ELUS

Quels sont les moyens d'actions ?

Dans le cadre du SCoT, les élus expriment le besoin d'expertises et de rencontres avec des partenaires économiques pour la transformation des friches ou des locaux vacants et pour dynamiser les zones d'activité existantes. Comment agir ensemble et répartir les moyens, tant financiers qu'en appui d'ingénierie de projet ?

REMARQUES ET PROPOSITION DES ELUS

Donner la priorité aux sites économiques existants sans entraver les opportunités de développement...

Les élus se sont accordés sur l'intérêt de remplir les zones d'activités existantes et de requalifier les friches avant d'artificialiser de nouveaux terrains à vocation économique,

« Donner la priorité à la réhabilitation ou à la valorisation des ZAE existantes dans le SCoT est une bonne mesure »

Toutefois, certains cas particuliers posent problème.

Quelle visibilité sur l'avenir de la ZAC de l'Aéropôle ?

L'Aéropôle est la principale zone d'activités économiques de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire. Sa surface est de l'ordre d'une centaine d'hectares dans les PLU. Sa proximité avec l'aéroport de Mirecourt en fait un site atypique. Plusieurs élus évoquent la possibilité d'élargir les réserves foncières.

« Plusieurs projets existent sur la ZAC de l'Aéropôle. Toutefois ces projets sont conditionnés par le devenir de l'aéroport de Mirecourt qui relève du Département des Vosges et qui est aujourd'hui géré par une délégation de service public se terminant en 2022. D'autre part, le classement sur cette zone qui est zone aéroportuaire, dépend de la DGAC. On ne peut pas installer toutes les entreprises... »

« Attention de ne pas apporter trop de contraintes dans les documents d'urbanisme, qui risquent de faire perdre au territoire son attractivité »

A l'échelle du SCoT les élus souhaitent que le développement de cette zone ne soit pas entravé. Sur un plan plus opérationnel, il est proposé de réunir tous les acteurs concernés pour faire avancer les projets.

Que faire de la friche d'Hymont ?

Un second site économique, celui de la friche d'Hymont a fait l'objet de discussion en raison de sa localisation en zone inondable. Le projet mené avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPF Lorraine) et l'Agence de bassin il y a 2 ans, pour en faire un réservoir dynamique de crue n'a pas abouti.

L'échange d'expériences entre les élus de la Communauté de Mirecourt-Dompaire et de la Communauté d'Agglomération d'Epinal a permis d'identifier de nouvelles propositions :

- ◆ Etendre la convention entre l'EPFL et la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Mirecourt Dompaire,
- ◆ Mettre en place une coordination CAE et CCMD pour l'accueil et le conseil aux entreprises,
- ◆ Maintenir une bonne offre de services pour les entreprises existantes, que ce soit sur l'accès au haut débit, la desserte, l'approvisionnement en énergie (ce qui n'est pas toujours le cas)...

« Une convention lie l'EPFL à la Communauté d'Agglomération d'Epinal ce qui est un atout pour les communes dans le portage financier des projets. Mais attention, l'EPFL n'intervient qu'à la seule condition qu'il y ait déjà un projet ce qui pose la question de son montage ».

Comment conserver les commerces existants ?

Le SCoT limite la constructibilité commerciale le long des grands axes routiers ce qui apparaît pour les élus comme une bonne mesure. Toutefois, leurs préoccupations est aussi d'éviter la disparition des commerces existants.



« La limitation de l'implantation des commerces de plus de 300 m² sur les axes en captage de flux parait bonne ».

« Le développement de l'offre commerciale en périphérie vide les commerces de centre-ville, puis suit l'habitat. L'offre commerciale en périphérie oblige à prendre la voiture pour les courses ».

Plusieurs propositions sont formulées pour garantir à tous les habitants une offre de services satisfaisante :

- ◆ Favoriser le commerce itinérant avec un modèle économique à trouver car les expériences ont montré qu'il n'était pas toujours rentable faute d'une clientèle en nombre suffisant,
- ◆ Développer le e-commerce local pour apporter une alternative aux grands groupes et soutenir les artisans locaux, en mettant en place une plateforme de produits locaux,
- ◆ Etudier la faisabilité d'une navette permettant d'accéder aux commerces des centres-bourg depuis les communes rurales.

PASSAGE EN CDAC

Tout projet commercial de plus de 1000m² nécessite une autorisation d'exploitation commerciale émise après avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Par ailleurs les communes doivent notifier dans les 8 jours au Syndicat du SCoT les demandes d'autorisation d'installations commerciales comprises entre 300 et 1000 m². Ce dernier peut décider de saisir la CDAC si le projet n'est pas compatible avec le SCoT.

NB : le DAAC du SCoT a défini les principales artères routières en zones de captage de flux sur lesquels tout projet commercial de plus de 300 m² est en principe interdit. Il s'agit de conforter les pôles de l'armature commerciale.

CE QUE DIT LE PROJET DE SCOT (2^{ème} REVISION)

Pour limiter l'artificialisation des sols, pour mieux protéger les terres agricoles et les espaces naturels et pour mettre en valeur les milieux et les continuités écologiques le SCoT propose de :

- ◆ Diviser par 4 le rythme annuel d'artificialisation passée avec un objectif maximum de 324 hectares d'ici 2030 dont 282 pour la communauté d'Agglomération d'Epinal et 42 hectares pour la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire,
- ◆ Protéger et restaurer la trame verte et bleue du SCoT, (spécifiquement les zones humides, les haies, les bosquets, les berges, les vergers, les lisières forestières, les prairies permanentes.),
- ◆ Protéger la ressource en eau et prévenir les risques naturels et technologiques,
- ◆ Travailler sur les espaces de transition entre la ville et la campagne.

Chiffres clés

Situation en 2014, année de référence du SCoT :

- ◆ **160 321 hectares (92 000 ha en réservoir de biodiversité dont 30 % pour la CC Mirecourt-Dompaire,**
- ◆ **un territoire forestier, 41 % de la surface du SCoT dont 26 % pour la CC Mirecourt-Dompaire,**
- ◆ **un territoire agricole, 48 % de la surface du SCoT dont 65 % pour la CC Mirecourt-Dompaire,**

QUESTIONS D'ELUS

Quels équilibres à préserver ?



« Il faut établir des lignes de conduite pour tous afin de maintenir les différents équilibres ; équilibre entre les énergies renouvelables et la biodiversité, équilibre entre la diminution de l'éclairage public et la demande de sécurité des habitants, enfin équilibre entre les cultures énergétiques et les cultures vivrières ».

Comment bien définir les espaces ? L'espace urbain, l'espace périphérique, l'espace agricole puis l'espace forestier pour limiter la consommation foncière ? Quels sont les outils à notre disposition ? Quels moyens avons-nous pour réguler les dérives de certains, la multiplication de captages agricoles non déclarés, le développement des cultures énergétiques, l'arrachage de haies ? Quelles sont par exemple les règles du SCoT concernant la géothermie ? Qu'en est-il du devenir des terres agricoles dédiées à l'énergie ? Faut-il toujours les considérer comme agricoles ou devons-nous les considérer comme industrielles, voire autrement ? Est-ce que le SCoT a les moyens d'agir sur les autorisations de méthaniseurs ? Quels sont les moyens du SCoT pour traiter ces interfaces ville-campagne ?

NB : ces nombreuses questions sont à approfondir mais le SCoT n'apportera pas toutes les réponses. Bon nombre de réponses relèvent en effet plutôt de sa mise en œuvre et devront être examinées au cas par cas en fonction du contexte local lors de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

REMARQUES ET PROPOSITION DES ELUS

Approfondir certains sujets en lien avec l'agriculture et l'utilisation des ressources naturelles

Il a été proposé un diagnostic plus poussé sur l'économie agricole et de production dans les Vosges Centrales, notamment dans sa part alimentaire et dans ses débouchés locaux. Les conséquences des changements de politiques agricoles inquiètent les élus.

« Il faut faire un état des lieux de l'économie agricole ».

« Est-ce que les urbains accepteront de voir des espaces agricoles en friches ? »



L'examen de l'impact de installations de production énergétique, notamment de la méthanisation sur les milieux agricoles et naturels est suggérée même si tous les avis ne convergent pas sur le sujet.

« Toutes les énergies renouvelables déployées sur le territoire peuvent avoir un impact sur la biodiversité » « il ne faut pas se mettre de frein sur les productions énergétiques ».

Un besoin de réflexion est mentionné à propos de la question de l'eau, notamment concernant la mutation des filières agricoles.

« On court à la catastrophe avec la multiplication des captages ».

« Il ne pleut plus et les présentateurs météo disent que l'on va avoir une « belle » journée ».

Porter une attention particulière sur nos paysages et la biodiversité

Le paysage et la biodiversité ont fait l'objet de préoccupations, notamment chez les élus des nouvelles communes qui souhaitent :

- ◆ Approfondir le diagnostic paysager pour identifier les secteurs où la renaturation est nécessaire,
- ◆ Etendre les axes verts sur le territoire de Mirecourt pour marquer les coupures entre les villages,
- ◆ Ajouter dans le système vert les communes de Velotte-et-Tatignécourt, Hy-mont, Mattaincourt et Mirecourt,
- ◆ Mieux protéger les haies et les ripisylves dans le SCoT.



« Attention les espaces remis en zones agricoles ne sont pas forcément réutilisables pour l'agriculture. De plus, il y a maintenant le problème des bandes inconstructibles à cause de l'interdiction de pesticides. Il faudrait refaire des vergers et des aides existent pour cela au Département. »

Prendre en compte l'environnement avec discernement dans la construction neuve

Des recommandations apparaissent pour mieux tenir compte des contraintes naturelles dans la construction mais aussi pour ne pas exagérer la protection de l'environnement au détriment de l'urbanisation :

- ◆ Etre vigilant à l'aléa de retrait et au gonflement des argiles pour l'implantation de nouveaux bâtiments pour les communes concernées,
- ◆ Se mettre en phase avec les politiques des territoires voisins du SCoT, notamment en matière d'accueil d'habitants et de protection des espaces naturels, pour ne pas être désavantagé,
- ◆ Prendre en compte, lors des mises en compatibilité, les projets initiés dans les documents d'urbanisme en cours, notamment dans les communes qui ont été raisonnables sur les ouvertures à l'urbanisation dans le passé.

« Les habitants viennent à la campagne pour y trouver un agrément de vie mais sans les contraintes et avec le même confort qu'en ville ».

Mieux informer sur les conséquences environnementales du changement climatique

Des besoins d'information sont aussi relevés concernant le changement climatique :

- ◆ Un besoin d'informer et de conseiller les élus sur les moyens à mettre en œuvre pour atténuer le changement climatique (Comment faire face à la sécheresse, à la dégradation des forêts, à la protection des espaces naturels, à l'impact de la production d'énergies renouvelables...)
- ◆ Un besoin d'informer les propriétaires de forêts privées sur les espèces d'arbres qu'il conviendrait de replanter pour faire face au changement climatique.

« Arrêtons de parler du Brésil, parlons plus de la forêt française car il y a un sujet sanitaire de premier ordre qui se déroule aujourd'hui. Quoi replanter ? »

« On se rend compte aujourd'hui que la forêt ne produira peut-être plus ce qu'elle a produit il y'a 50 ou 60 ans »

CE QUE DIT LE PROJET DE SCOT (2^{ème} REVISION)

Pour sortir de la dépendance du territoire aux énergies fossiles et limiter la précarité énergétique dans l'habitat, le SCoT propose de :

- ◆ Développer l'économie locale et l'emploi dans ce secteur (production énergétique, production éco-matériaux ...) et mieux orienter les aides,
- ◆ Massifier la rénovation thermique et la réhabilitation des logements avec un objectif de traiter 2,9% du parc résidentiel par an dont un 1/5 au niveau « basse consommation », c'est-à-dire pour bénéficier de 50% de gain énergétique,
- ◆ Mettre en cohérence l'urbanisation et l'évolution des réseaux énergétiques en veillant à une intégration harmonieuse des installations (éoliennes, panneaux solaires, méthaniseurs...),
- ◆ Mobiliser le fort potentiel local en énergies renouvelables sur la base d'un modèle économique profitable au territoire,
- ◆ Montrer l'exemple dans les bâtiments publics et intégrer le nouveau modèle énergétique dans les documents d'urbanisme .

Chiffres clés

Situation en 2014, année de référence du SCoT :

- ◆ 5 500 GWh consommés soit 500 millions € par an
- ◆ 7,5 tonnes d'équivalent CO₂ par habitants par an
- ◆ 22 % d'énergies renouvelables produites localement

QUESTIONS D'ELUS

Comment agir dans ma commune ?

Si l'ambition d'autonomie énergétique du SCoT est approuvée par les participants, la maîtrise des consommations, et l'exploitation des énergies renouvelables produites localement apparaissent comme un vrai défi de solidarité, notamment au regard de la précarité énergétique. Mais comment agir concrètement dans ma commune ? Comment se repérer ? Comment choisir ? Quels sont et où sont les gisements dans ma commune ? Qui pour nous aider ?

REMARQUES ET PROPOSITION DES ELUS

Lutter contre la précarité énergétique dans les communes...



Les élus ont été surpris par l'ampleur du risque de précarité énergétique qui apparaît comme un enjeu majeur. L'anticiper passe par la rénovation thermique des logements.

De nombreux freins s'observent cependant pour motiver les habitants liés à la difficulté de bien choisir les travaux, à leur coût et aux subventions inadaptées :

- « Les gens ne se rendent pas compte qu'on consomme vraiment très peu avec un logement rénové »
- « Si les gens sont en retraite, ils ne feront pas de travaux : un prêt sur 20 ans, c'est trop long »
- « Le problème, c'est les subventions : le plafond des aides est très bas »
- « 45% de la facture électrique, c'est des taxes ».

Des propositions sont formulées :

- ◆ Informer les jeunes,
 - ◆ Informer, mieux accompagner et conseiller techniquement les ménages,
 - ◆ Favoriser les entreprises locales en les formant,
 - ◆ Elargir les aides à la performance énergétique à tout public,
 - ◆ Adapter les règles d'urbanisme notamment en site classé.
- « Il faut promouvoir l'autoconsommation à l'échelle locale (Panneaux+ballon thermodynamique, micro-éolien) ».
- « Les règles d'urbanisme ne sont pas adaptées pour promouvoir la rénovation énergétique »
- « Le SCoT doit traiter la rénovation énergétique vis-à-vis des sites classés ».

Comment développer une stratégie municipale de développement des énergies renouvelables ?

La difficulté pour les élus est la complexité du sujet et la méconnaissance des gisements d'énergies renouvelables. La réglementation ne favorise pas toujours la production énergétique.

Il est proposé de :

- ◆ Continuer à structurer la filière-bois,
- ◆ Prendre en compte les coûts de transport dans l'approvisionnement énergétique,
- ◆ Informer la population sur le fonctionnement des énergies renouvelables (technologie, rendement, coûts de mise en œuvre, temps de retour sur investissement, démantèlement...),
- ◆ Informer la population sur le potentiel énergétique de la commune en particulier sur l'éolien,
- ◆ Faire évoluer la réglementation de l'urbanisme et notamment celle qui protège les monuments historiques et les paysages,
- ◆ Encourager le développement des réseaux énergétiques notamment dans les documents d'urbanisme.



« 1000 tonnes de bois, ça crée un emploi local »

« Dans les PLU, on pourrait imposer des réseaux de chaleur. Les projets photovoltaïques collectifs pourraient se développer sur un quartier »

« L'éolien, il y a beaucoup de gens opposés mais c'est pas assez expliqué »

Eviter le risque de dérive de la méthanisation...

La méthanisation est source de débat en raison de forts enjeux économiques pour l'agriculture d'où la suggestion de consacrer une étude au sujet (démarche actuellement portée par le Département et la Chambre d'agriculture des Vosges).

« La méthanisation permet de relocaliser les débouchés de l'agriculture ».

« Les Vosges sont un des départements où le développement de la méthanisation est le plus fort et l'objectif de l'ADEME est d'atteindre 100% du gaz renouvelable en 2050 au niveau national ».

« Pour notre secteur (CCMD), c'est une activité vitale ». « Les exploitants qui font de la méthanisation le font pour des raisons économiques »

« Tant qu'on utilise les déchets, les effluents, ça va. Le problème, c'est les dérives ». « Le problème des méthaniseurs, c'est le maïs qui va être injecté dans les digesteurs » « Il y a aussi une problématique d'infrastructures aux abords des méthaniseurs ».

Il faut aussi questionner le modèle : « Pourquoi il n'y a pas plus d'injection Biogaz ? Actuellement, on privilégie les projets de cogénération. ». « Le contrat avec EDF ou GDF rassure les exploitants compte tenu du contexte mondial vis-à-vis des ressources céréalières ».

Une trame noire qui permet de « faire des économies...

La trame noire est bien perçue par les élus car elle incite à pratiquer l'extinction de l'éclairage public qui permet une optimisation des dépenses énergétiques. Toutefois, certaines préoccupations sont exprimées concernant l'acceptation de l'extinction des lampadaires par les habitants. Il faut bien choisir les horaires. La question est posée de savoir comment mesurer l'impact de la pollution lumineuse à l'échelle d'une commune.

« J'ai diminué par 4 la consommation énergétique de l'éclairage sans investir »

« Aujourd'hui on s'aperçoit qu'un nombre de plus en plus important de communes éteignent le soir »

« Il faut couper à des heures stratégiques ! » « et on peut aussi agir sur la puissance installée »

« Depuis qu'on est passé en LED, les gens demandent à ce qu'on allume toute la nuit » « Aujourd'hui, on priorise le confort des habitants vis-à-vis de la biodiversité »

« Les LED, c'est bien pour la faune nocturne ? »

« Quand vous êtes sur votre terrasse le soir, c'est agréable de voir passer les chauves-souris »

PCAET : POUR AGIR ENSEMBLE

Le Plan Climat - Air - Energie Territorial (PCAET) permet d'agir dans les communes sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux effets du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. La CCMP et la CAE ont confié l'élaboration de leur PCAET au Syndicat du SCoT mais elles assureront sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions pour 6 ans.

CE QUE DIT LE PROJET DE SCOT (2^{ème} REVISION)



Pour faciliter les mobilités et mieux relier les pôles structurants et les villages, le SCoT prévoit d' :

- ◆ Encourager les transports en commun. Organiser les transports autour des gares et de l'aéroport de Mirecourt,
- ◆ Favoriser les modes actifs et les alternatives à l'usage individuel de la voiture

Chiffres clés

- ◆ 2 millions de voyages dans les gares du SCoT

QUESTIONS D'ELUS

Comment faciliter les déplacements pour les nouvelles communes

Comment faciliter les mobilités? Comment mieux relier les villages aux pôles d'équipements et de services par des transports en commun ?

REMARQUES ET PROPOSITION DES ELUS

Approfondir la question des transports scolaires...

Les élus partagent le constat que l'offre de transports scolaires sur le territoire du SCoT n'est pas satisfaisante pour les nouvelles communes. Les amplitudes horaires ne sont pas adaptées pour les élèves en direction des établissements scolaires de Mirecourt. L'accès à Epinal étant plus facile de la part de nombreuses communes du territoire, il existe un risque de « fuite » vers les établissements spinaliens.

« En terme routier, Mirecourt est un territoire qui se projette autant sur Nancy que sur Epinal, et il y a un risque de report d'élèves du lycée de Mirecourt vers Epinal faute de transports scolaires adéquat pour être demi-pensionnaire ».

Pour résoudre ce problème, il a été proposé d'étudier la mise en place de navettes électriques permettant de compléter l'offre existante.

Faciliter plus le covoiturage ...

Les élus sont favorables au développement des nouveaux modes de déplacement mais il faut prévoir les infrastructures qui les rendent possibles. Ils partagent le constat que le nombre d'aires de covoiturage est insuffisant sur le territoire. Il est nécessaire d'en implanter aux endroits stratégiques, notamment aux intersections de routes structurantes. Il faut également encourager les déplacements en vélos.



« En complément des aires de covoiturages, il faut aménager les gares du territoire en pôles d'échanges, pour faciliter et sécuriser le passage d'un transport à l'autre dans ses déplacements quotidiens. »

«Le développement de l'usage des vélos à assistance électrique nécessite un bon réseau routier, un balisage et la sécurisation des itinéraires.»

Les élus souhaitent sécuriser la pratique du vélo, et notamment du Vélo à Assistance Electrique. Des propositions sont formulées pour renforcer l'exigence d'une prise en compte de ce mode de déplacement lors des travaux de voirie, en intégrant systématiquement des cheminements cyclables. Cela permettrait de mailler le territoire, dans les communes et sur les routes départementales.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Il vise à définir à l'échelle intercommunale, dans le périmètre de transports urbains PTU, les principes d'organisation des transports de personnes et de marchandises, de circulation et de stationnement, avec un objectif d'usage équilibré des modes, de promotion des modes moins polluants et économes en énergie. Le PDU est obligatoire dans les EPCI de plus de 100000 habitants. Il s'impose à tous les acteurs de la mobilité. La Communauté d'Agglomération vient de lancer l'étude de son PDU.

Le saviez-vous ?



Est un service monté en partenariat avec le SCoT des Vosges Centrales, la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain pour faciliter la mobilité des usagers. Il apporte une information complète compilant les transports en commun, vélo et offres de covoiturage, et offre la possibilité de planifier ses trajets avec une information fiable un mois à l'avance.

SUITE DES TRAVAUX

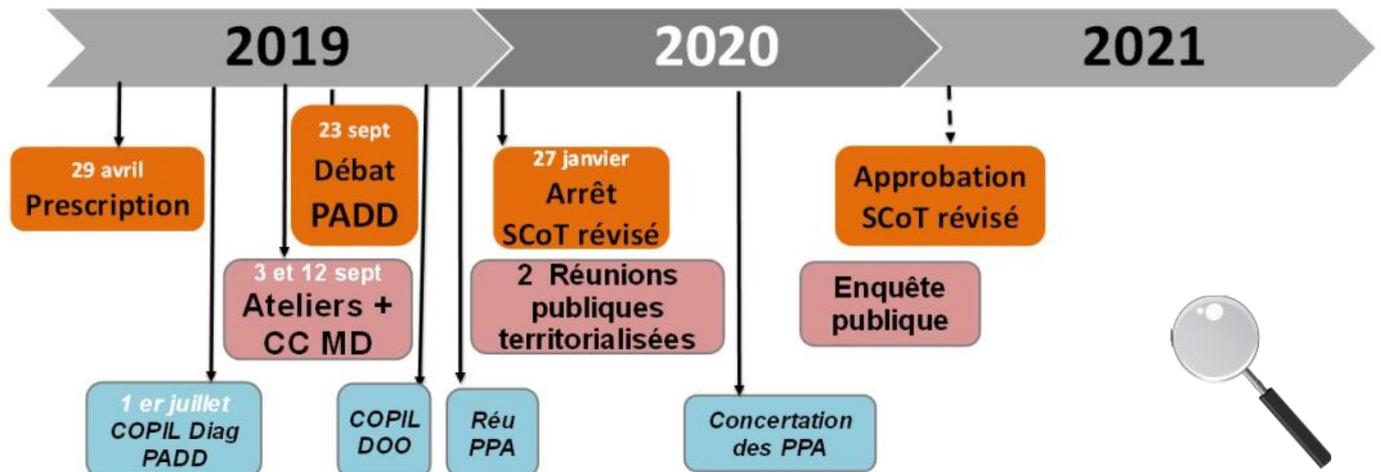
A l'issue des ateliers, un premier débriefing des éléments marquants a été réalisé à chaud par les élus référents d'ateliers. Ce FlashInfo vient restituer la teneur des discussions menées durant ces temps forts de concertation avec les élus. Il sera distribué aux participants ainsi qu'aux délégués du SCoT avant le débat PADD et aux membres du Comité de pilotage technique et politique de la seconde révision du SCoT pour contribuer aux ajustements des documents constituant le SCoT.



N'hésitez pas à faire part au Syndicat de tout complément que vous jugeriez utile d'apporter à la réflexion

Contact : Laurence Bertrand 03 29 32 47 96 ou Syndicat@scot-vosges-centrales.fr

LES TEMPS DE LA REVISION



Le débat PADD (SEPT2019)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduit la stratégie politique partagée du SCoT avec l'énoncé des grands principes. Tous les délégués du Syndicat doivent débattre sur le PADD qui intègre l'ensemble du territoire des Vosges Centrales.

L'ajustement du DOO (OCT2019)

Les principes du PADD sont déclinés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs. Une réunion de travail qui aura lieu le 9 octobre avec les représentants de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire, examinera les ajustements nécessaires du DOO, voté en avril 2019, pour tenir compte des spécificités des nouvelles communes. Le document modifié sera soumis au Comité de Pilotage politique de seconde révision le 14 octobre, avant d'être présenté aux membres du Bureau du Syndicat le 4 novembre.

Deux réunions publiques (NOV et DEC 2019)

Deux réunions publiques présenteront le projet au public et recueilleront les avis (26 novembre et 3 décembre). Ces réunions seront aussi une occasion d'expression pour les élus qui le souhaitent.

« L'arrêt » du SCoT (JAN 2020)

Les délégués du Syndicat voteront l'arrêt du projet de SCoT révisé le 27 janvier 2020 : une étape importante avant d'entamer la concertation « formelle ».

La concertation des personnes publiques associées (printemps 2020)

Le projet de SCoT arrêté sera envoyé à toutes les administrations juridiquement identifiées comme personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Chambres consulaires...). Elles auront 3 mois pour donner leur avis.

L'enquête publique (l'été et l'automne 2020)

Le SCoT révisé avec les avis des personnes publiques associées sera ensuite soumis à enquête publique et consultable par les citoyens. Ces derniers pourront rencontrer le commissaire enquêteur et lui formuler des remarques et des avis.

L'approbation du SCoT (fin 2020)

Les délégués du SCoT pourront à nouveau modifier le document SCoT suite aux remarques des personnes publiques associées et des citoyens. Cette dernière version du SCoT sera alors approuvée et deviendra applicable après le contrôle de légalité.

Directeur de publication : Michel HEINRICH, Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

Réalisation : Equipe technique du SCoT des Vosges Centrales, avec l'assistance du cabinet DAC

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, 4 Rue Louis Meyer 88190 GOLBEY Tel : 03 29 32 47 96

Mail : syndicat@scot-vosges-centrales.fr site Internet : www.scot-vosges-centrales.fr